



Les défenseurs du patrimoine veulent dissuader l'Etat de vendre ses cures

IMMOBILIER • La mise en vente de vingt maisons de pasteur choque la section vaudoise de Patrimoine suisse. Les finances passent avant le patrimoine historique, déplore-t-elle.



La cure de Chesalles-sur-Moudon, notée 3 au recensement architectural: un bâtiment à l'intérêt «local», qui mérite d'être conservé et qui est modifiable sous certaines conditions. ÉTAT DE VAUD

JÉRÔME CACHIN

Une décision «choquante», dont la section vaudoise de Patrimoine suisse «s'offusque». L'organisation de défense du patrimoine fustige en des termes assez durs la mise en vente prochaine de 20 cures, annoncée il y a quinze jours par le Conseil d'Etat. Dans son communiqué d'hier, elle accuse directement le conseiller d'Etat Pascal Broulis: «Il oublie sa mission de protecteur du patrimoine et se limite à tenir des propos purement financiers», écrit-elle.

Ce cri d'alarme intervient près de deux semaines après l'annonce de Pascal Broulis. Le 10 juillet, le chef du Département des finances, qui est aussi en charge du parc immobilier de l'Etat, justifiait cette mise en vente. Le Conseil d'Etat est propriétaire de bâtiments qui correspondent à ses besoins. Ce principe a été gravé en 2011 dans ses lignes directrices de stratégie immobilière «horizon 2020».

Moins de pasteurs

S'agissant précisément des cures, elles sont dédiées initialement au logement des pasteurs de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud

(EERV), reconnue par l'Etat. Or cette dernière a réduit la voilure: le nombre de paroisses et de pasteurs a diminué.

Ni plus ni moins que 20 cures ont été identifiées comme étant désormais inutiles, en accord avec l'EERV. La plupart sont aujourd'hui louées à des particuliers et certaines sont vides. Elles seront vendues aux plus offrants, dès 2016, pour un gain estimé entre 12 et 18 millions.

«Nous ne contestons pas l'entier de la stratégie immobilière de l'Etat», précise Denis de Techtermann, président de la section vaudoise de Patrimoine suisse. «Mais nous regrettons que M. Broulis s'intéresse plus aux finances qu'au patrimoine, deux domaines qu'il gère dans son département. Il n'y a donc pas véritablement de dialogue entre ces deux domaines.»

Pascal Broulis «surpris»

«Je suis surpris de ces propos, réagit Pascal Broulis. L'Etat est plutôt généreux avec le patrimoine. La mise en vente de ces cures n'est pas encore faite et mon bureau est ouvert.»

L'offre de dialogue du conseiller d'Etat intéressera sans doute les défen-

seurs du patrimoine. Dans un premier temps, ils demandent un moratoire sur la vente des 20 cures. «Nous voulons qu'il y ait suffisamment de temps pour faire des études historiques approfondies sur chaque cure», explique Denis de Techtermann. «Nous craignons surtout pour les cures recensées en note 3 et 4. Pour elles, cela signifie qu'elles «devraient» être conservées. L'emploi du conditionnel laisse donc une marge d'interprétation.» Même une démolition est possible, craint-il.

Sur les 20 cures concernées, 12 bénéficient de la note 2 au recensement architectural: elles sont des monuments «d'importance régionale», à conserver. La note 3 vaut pour six cures: leur intérêt n'est que «local», elles méritent cependant d'être conservées mais sont modifiables sous certaines conditions. Enfin, deux autres obtiennent la note 4, soit des objets «bien intégrés», mais qui ne nécessitent pas l'attention de l'Etat.

Pour l'heure, l'objectif affiché de la section vaudoise de Patrimoine suisse est que l'Etat reste propriétaire de l'ensemble des 20 cures. Sinon, «la qualité de conservation et d'entretien ne pourra pas être assurée comme aujourd'hui».

Pour enfoncer le clou, Patrimoine Suisse est allé rechercher des articles au sujet des cures, signés par d'anciens conseillers d'Etat en charge du patrimoine. En 1980, Marcel Blanc en parlait comme d'un «patrimoine exceptionnel en Suisse, en Europe même (...). Les sommes à y consacrer, si elles sont importantes, sont dérisoires comparées à la valeur de ce qu'il faut maintenir». Tandis qu'en 2001, Daniel Schmutz affirmait: «L'inestimable valeur des cures fait de leur préservation une mission primordiale que nous nous devons de remplir.»

Il n'y a «aucun risque»

Autres temps, autres conceptions? Pascal Broulis se veut rassurant, la vente des cures ne les met pas en danger: «La loi est la même pour tout le monde, rappelle-t-il. Nous allons les vendre à des communes ou à des amoureux du patrimoine. Il n'y a aucun risque pour les cures notées 3 ou 4. Les collectivités publiques ont des obligations et les particuliers peuvent toucher des subventions fédérales et cantonales s'ils doivent faire des travaux, toujours dans le respect du patrimoine.»

FONGICIDE DU VIGNOBLE

Vaud pousse à la contre-expertise

Le canton de Vaud veut disposer de tous les atouts pour éventuellement réclamer des réparations dans l'affaire du fongicide nocif au vignoble. Il débloque 70 000 francs destinés à mener des contre-expertises face à celles de l'entreprise Bayer.

Le Service cantonal de l'agriculture (SAGR) encourage chaque viticulteur à demander sa propre contre-expertise aux experts, indique le Conseil d'Etat. Le canton prendra à sa charge le coût de l'opération pour l'ensemble des vignobles vaudois.

«Certes, il semble que Bayer pourrait reconnaître un lien entre son produit et les dégâts. Cette entreprise mène ses propres expertises sur l'étendue des dégâts, mais le hic, c'est qu'elle ne délivre pas de copie de ces expertises. Nous craignons que les vignerons renoncent à demander des contre-expertises pour des raisons financières. En les aidant, nous leur offrons des moyens de défense, le cas échéant devant la justice», précise le Conseil d'Etat.

Pour la deuxième année consécutive, des dégâts sont constatés dans les vignes. Ils pourraient être dus à un fongicide à large spectre contenant du fluopyram, fabriqué par Bayer. Le lien n'est toutefois pas encore établi scientifiquement et des travaux de la Confédération et des cantons sont en cours pour le démontrer.

Pour le vignoble vaudois, les dégâts pourraient s'élever à 10% de la récolte. Sans tenir compte des pertes commerciales, le manque à gagner s'éleverait à quelque 40 millions de francs. ATS/JC



Les wagons qui ont déraillé à Denges transportaient du kérosène. KEYSTONE

LAUSANNE-GENÈVE

Déraillement de deux wagons-citernes

La série noire se poursuit pour les CFF. Deux wagons-citernes ont déraillé vers 1 h30 dans la nuit de mardi à hier à la gare de triage de Denges, créant des perturbations sur le réseau ferroviaire entre Lausanne et Morges toute la matinée. Le trafic a pu être rétabli en début d'après-midi.

Deux wagons-citernes transportant du kérosène sont sortis des rails, touchant l'installation de sécurité à la gare de triage de Denges. «Il n'y a eu aucun blessé ni de déversement de carburant», a indiqué hier Donatella Del Vecchio, porte-parole des CFF, confirmant des informations relayées par plusieurs médias romands en ligne.

Une enquête doit encore déterminer les causes de l'accident. Le Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) a été averti. Les trains à l'origine du déraillement ne sont pas propriété de l'ex-régie fédérale.

Pour rappel, plusieurs déraillements ont eu lieu ces derniers mois. Le 25 avril dernier, six wagons-citernes transportant des produits chimiques dangereux ont déraillé près de Daillens. Quelque 25 tonnes d'acide sulfurique se sont déversées sur les voies.

Cinq jours après, un convoi de CFF Cargo est entré en collision à Landquart (GR) avec un wagon frigorifique des Chemins de fer rhétiques. Trois voitures sont sorties des rails. Il a fallu pomper du diesel hors d'un des wagons-citernes.

Au mois de mai, une collision entre deux trains de marchandises à Erstfeld (UR) a paralysé le trafic ferroviaire sur l'axe du Gothard. A la suite de ces incidents, la question du transport des substances dangereuses fait régulièrement débat. ATS

NYON

Militants interdits de récolte de signatures

MARIO TOGNI

La police de Nyon ne badine pas avec l'usage du domaine public. Les militants de l'initiative fédérale «Pour la souveraineté alimentaire» – lancée par Uniterre – l'ont appris à leurs dépens, le week-end dernier sur la place de la Gare.

Samedi, trois activistes commençaient à peine à récolter des signatures, en marge de la fête organisée pour le 40^e Paléo Festival, lorsqu'une agente leur a demandé d'arrêter, faute d'autorisation.

Salvatore Pittà, coordinateur romand des initiants, ne décolère pas. «C'est une atteinte à la liberté d'expression! Le Tribunal fédéral a défini que la récolte de signatures, jusqu'à trois personnes et sans stand, ne né-

cessitait pas d'autorisation pour usage accru du domaine public.»

En effet, la Haute Cour avait donné raison en 2009 au Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA), dans un cas similaire à Saint-Gall. Selon le militant, le règlement de police nyonnais est «illégal».

Jusqu'à ce week-end, les initiants n'ont d'ailleurs jamais rencontré ce problème dans le reste de la Suisse, où ils chassent les signatures à l'appui de leur texte depuis septembre dernier. Salvatore Pittà en fait une question de principe et n'entend pas en rester là: «Nous étudions l'opportunité de faire recours contre cette décision, ou de susciter par une motion une modification du règlement au Conseil communal.» Le comité

d'initiative doit encore se prononcer sur la question.

Elisabeth Ruey-Ray, municipale nyonnaise chargée de la police, relève que les agents ont agi en parfaite conformité à la pratique habituelle et au règlement de police en vigueur. «Ce n'est pas une interdiction, mais bien une absence d'autorisation», précise-t-elle. Le règlement définit ce qui est considéré comme un usage normal ou accru du domaine public, ce dernier requérant l'aval préalable des services compétents.

L'élu PLR dit ne pas avoir connaissance de la jurisprudence fédérale invoquée par le comité d'initiative. «Si notre pratique ne s'avère pas correcte, je suis prête à l'entendre. Je

vais demander à nos juristes de vérifier que notre règlement est toujours conforme au droit supérieur.»

Dans tous les cas, les militants ont perdu deux jours avant de pouvoir déposer une demande d'autorisation ce lundi, l'administration étant fermée le week-end. Après quoi, un délai de 72 heures leur a été indiqué pour le traitement du dossier. «Nous menons des récoltes tous les jours, souligne Salvatore Pittà. Avec des règles aussi strictes partout, il serait impossible de faire aboutir une initiative.»

A ce jour, le texte «Pour la souveraineté alimentaire» de l'organisation syndicale paysanne Uniterre a déjà réuni plus de 50 000 paraphes sur les 100 000 nécessaires. I